DEVOIRS FAITS C'EST PARTI !

publié le 18/09/2020

Nous vous informons que le dispositif « Devoirs faits » sera mis en place à partir du lundi 21 septembre 2020.

Qu’est-ce que Devoirs faits ?

- Devoirs faits est un temps de travail sur différents horaires (heures d’étude, pause méridienne, soir après les cours) pour favoriser l’autonomie des élèves, prendre de bonnes habitudes de travail, faire ses devoirs, revoir la méthodologie etc.
- Devoirs faits sera assuré par des professeurs, des personnels de vie scolaire ou en service civique.
- Devoirs faits est coordonné par monsieur DUPONT, CPE de l’établissement.
  Ce dispositif est gratuit et ouvert à tous les enfants volontaires dans la limite des capacités d’accueil.

Trois organisations différentes sont proposées :

● Le Bureau d’aide rapide entre 13h00 et 13h30 : votre enfant a besoin d’aide ponctuelle (il bloque sur une question, il a besoin d’un coup de pouce sur un exercice etc.), il peut participer à cet atelier d’aide aux devoirs. Il vient avec son travail, ses questions et est accueilli par un encadrant.
Il n’a pas besoin de s’inscrire.

● Votre enfant souhaite travailler en petit groupe sur une heure d’étude afin de bénéficier d’un environnement de travail privilégié. Il demande à la Vie scolaire s’il peut rejoindre l’espace Devoirs faits à condition qu’il soit ouvert.
20 créneaux vont être progressivement ouverts.
Il n’a pas besoin de s’inscrire mais doit avoir l’autorisation de la Vie scolaire.

● Votre enfant souhaite bénéficier d’un temps pour faire ses devoirs après les cours de 17h00 à 18h00 au collège.
Il faut alors compléter un coupon d’inscription (distribué aux élèves).

Si votre enfant rencontre des difficultés scolaires repérées par l’équipe enseignante, le professeur principal pourra vous proposez une inscription à « Devoirs faits ».

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.